

N°13-041122-13

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice        11  
   présents            7  
   votants            9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Éric DOURNON et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Elvina SAVIOUX à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Mariane MICHEL

### **Objet : Ski Club de Vaujany : approbation de la convention portant mise à disposition d'un local**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une convention pour la mise à disposition d'un local situé dans l'immeuble « Le Saphir » a été conclue avec le Ski Club de Vaujany pour une durée de 3 ans à partir du 23 novembre 2019. La convention arrive donc à échéance le 22 novembre 2022.

Afin de permettre à l'Association de continuer à développer ses activités sur la Commune, il est proposé de renouveler la convention portant mise à disposition d'un local pour une durée de 3 ans à partir du 23 novembre 2022.

Le projet de convention portant mise à disposition de ce local est joint à la présente délibération.

En conséquence, après présentation des éléments ci-dessus évoqués,  
Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve la convention avec le Ski Club de Vaujany portant mise à disposition à titre gracieux d'un local situé dans l'immeuble « Le Saphir » pour une durée de trois ans à partir du 23 novembre 2022;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la signature de la convention afférente et la mise en œuvre de cette décision.

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.  
Transmis en Préfecture le

Le Maire,  
Yves GENEVOIS



MAIRIE DE  
38114 (Isère)